



DEMANDE ACCRÉDITATION PRESSE POUR ACCÈS AUX MUSÉES DU VATICAN

Les journalistes qui souhaitent avoir l'accès aux Musées du Vatican doivent envoyer une demande par mail au Bureau de Presse, stampa.musei@scv.va, ou à la Salle de Presse du Saint-Siège, accreditamenti@salastampa.va, au moins 72 heures avant la date de leur visite.

Les demandeurs doivent indiquer leurs prénom, nom, organe de presse et numéro de téléphone.

Il faut également y joindre une copie de la carte de l'Ordre italien des Journalistes en cours de validité ou, pour la presse étrangère, de la *Press Card* équivalente. La demande d'accès n'est valable que pour les journalistes et ne peut s'étendre aux membres de la famille ou accompagnateurs

Les journalistes qui possèdent une accréditation ordinaire auprès de la Salle de Presse du Saint-Siège peuvent avoir l'accès gratuit en s'adressant aux services d'accueil et de billetterie (USRP) des Musées du Vatican. La demande d'accès n'est valable que pour les journalistes et ne peut s'étendre aux membres de la famille ou accompagnateurs.

Si un journaliste souhaite une visite guidée ou un tour dans les Jardins du Vatican, ces services additionnels doivent être payés.

Il n'est pas possible de demander une accréditation pour le samedi ni lors de l'ouverture extraordinaire du dernier dimanche du mois.

L'obtention éventuelle de cet accès ne permet cependant pas de procéder à des reprises audiovisuelles et/ou photographiques, qui requièrent en revanche une autorisation précise.